

**« AH, CELLE-LÀ... ON SAIT BIEN! »**

On entend souvent cette petite phrase anodine mais cependant lourde de conséquences. Et hop... le cas est réglé, la personne désignée est rapidement mise de côté. D'emblée, on ne la salue plus dans les corridors et on ne l'invite plus à sa table à l'heure du lunch.

Elle devient invisible, souvent l'objet d'une condescendance amusée, quand ce n'est pas de l'hostilité à peine déguisée. Tout cela avec la meilleure conscience du monde!

On ne tient pas compte de son implication au travail, de sa valeur personnelle, de ses qualités et de ses compétences. Du besoin qu'elle a de se sentir valorisée et d'avoir la reconnaissance à laquelle on a tous droit!

Cela peut entraîner chez cette personne la perte de son sentiment d'appartenance à la boîte, un manque de motivation, un manque d'estime d'elle-même, de la tristesse...

Il semble que, ces temps-ci, les réputations sont fragiles à Télé-Québec et beaucoup plus facile à perdre qu'à conserver.

Une question se pose : après toutes ces années de travail en commun, de luttes pour conserver nos droits, de rêves et d'espoir, pourquoi en sommes-nous rendu(e)s là?

Suzanne Fortier

**VOUS SOUHAITEZ EXPRIMER UN POINT DE VUE, UNE OPINION ?**

Faites parvenir votre texte à un membre de l'exécutif et il sera publié... en autant qu'il soit publiable!

**CARTE DE MEMBRE**

Nous avons procédé récemment à une mise à jour du fichier des membres du SGETQ. C'est pourquoi nous vous avons tous rejoints pour vous demander de remplir un formulaire d'adhésion qui vous identifie comme membre en règle. Le fait de payer des cotisations ne suffit pas pour régulariser votre statut de membre.

Si vous n'avez pas rempli le formulaire d'adhésion récemment, vous devez le faire en contactant Pascal Rousseau ou Hélène Nadeau.

Seuls les membres en règle peuvent voter lors d'une assemblée générale.

**COTISATION SYNDICALE**

La cotisation prélevée sur votre paye est de 2,1%. Ça peut sembler beaucoup, mais ça s'explique!

Rappelez-vous que 72% des cotisations sont remises aux 4 paliers suivants: CSN, FNC, FDPSP et CCM. Les taux sont fixés par chacune des instances.

En 2008, les cotisations prélevées s'élevaient à 175 880,91 \$ et les remises totalisaient 126 466,75\$.

Les autres dépenses de fonctionnement courant (incluant les libérations) vous sont détaillées chaque année au moment de la présentation des états financiers et du budget en assemblée générale.

**SOURCE:** Johanne Guidotti, VP à l'information, SGETQ